



## Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Troisième Commission

#### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Wenaweser ..... (Liechtenstein)

### Sommaire

Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)

Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61294 (F)

\* 0261294 \*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale** (*suite*) (A/57/3, 64, 135, 152 et Add.1, 153, 154, 158 et Add.1; A/C.3/57/L.2, L.3, L.4 et L.5)

**Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues** (*suite*) (A/57/3, 88, 127 et 203)

1. **M. Swe** (Myanmar), prenant la parole au titre du point 101, dit que les stupéfiants continuent à poser un vrai problème à la communauté internationale avec de nouvelles menaces, telles que les stimulants du type amphétamines qui ont remplacé les anciens stimulants. Malgré les efforts des gouvernements et des services de répression, les trafiquants de drogues ont continué à élaborer des moyens plus sûrs de contourner la loi. Pour être efficace, la lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes doit se faire selon une démarche concertée et multidirectionnelle.

2. Le représentant signale que le Myanmar a été à l'avant-garde de cette lutte. Malgré le manque de ressources et bien que pendant de nombreuses années ils n'aient pas été reconnus, le Gouvernement a réalisé de grands progrès qui ont enfin été portés à son crédit. Il ajoute que le Gouvernement a dernièrement promulgué un plan directeur sur 15 ans visant à l'élimination complète des stupéfiants. Trois ans seulement après le lancement de ce plan, la production de stupéfiants a été réduite de près de 70 %. En juin 2002, le Gouvernement a lancé un programme d'échange de semences proposant des semences de cultures commerciales de rapport en échange de graines de pavot à opium. Pendant les premiers jours de l'application du plan, les agriculteurs ont volontairement remis aux autorités plus de 290 tonnes de graines de pavot. À Yangon, la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues a été célébrée en brûlant des stupéfiants saisis, d'une valeur de plus de 1,1 milliard de dollars. La législation nationale en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants a également été renforcée par la promulgation d'une loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

3. L'enquête annuelle sur les rendements des récoltes de pavot à opium, effectuée conjointement avec les États-Unis, a montré qu'au Myanmar, cette culture a diminué d'environ 39 % en moins de trois ans. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, dans son *Enquête sur la*

*production d'opium de 2002*, a également reconnu la très forte diminution de la culture du pavot et de la production d'opium. La production totale de ce dernier produit au Myanmar, pour l'année 2002, a été estimée à 828 tonnes, avec environ 241 700 ménages qui vivent de la culture du pavot à opium dont ils tirent à peine 2 dollars par jour. Seuls les barons de la drogue et les narcoterroristes s'enrichissent par cet infâme commerce. Dans l'État de Shan, où se trouve concentrée plus de 90 % de la culture de pavot, le taux de toxicomanie le plus élevé pour ce produit est celui des personnes âgées de 60 à 64 ans qui, souvent, ont recours à cette drogue pour supporter les conditions de vie difficiles et pallier à l'absence de médicaments.

4. Les régions frontalières du pays, ravagées par la guerre, ont pendant des années constitué une zone propice à des cultures illicites. Maintenant que les différents groupes armés ont renoncé aux affrontements, le Gouvernement fait de son mieux pour développer ces régions en créant des écoles, en assurant les soins médicaux et en offrant d'autres moyens de subsistance. Le Myanmar espère continuer à recevoir le soutien des pays voisins et celui des Nations Unies pour transformer ce qui fut le fameux « Triangle d'or » en un triangle paisible, prospère et sans drogues.

5. **Mme Jarbussynova** (Kazakhstan), prenant la parole au titre du point 101 de l'ordre du jour au nom de la Communauté des États indépendants, dit que, malgré l'action menée au plan international, le trafic illicite de stupéfiants et la toxicomanie continuent à poser un grave problème mondial, qui requiert que l'on réagisse d'urgence. Les stupéfiants non seulement menacent la santé des gens, mais ils mettent également en danger la sécurité internationale et entravent le développement économique et social. Le trafic de stupéfiants sert également à financer le terrorisme international. La communauté internationale doit coordonner ses efforts pour éliminer ce genre de financement sous l'égide des Nations Unies. C'est à cette fin que les pays de la Communauté des États indépendants ont soutenu le renforcement de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ils attachent également une priorité élevée à l'application des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.

6. Reconnaissant que la coopération régionale est essentielle à la répression du trafic de stupéfiants et de

substances psychotropes, les gouvernements de la Communauté des États indépendants mettent actuellement en œuvre une série de mesures pour coordonner leurs actions à tous les niveaux. Les autorités continuent en permanence à renforcer les fondements juridiques et institutionnels permettant de prendre des mesures de contrôle des drogues au niveau régional, et elles ont adopté dernièrement une stratégie d'action commune. Nombre d'accords et d'arrangements bilatéraux ont été également conclus pour renforcer concrètement la coopération et l'élaboration de politiques communes dans ces pays.

7. La situation en Afghanistan est particulièrement préoccupante. Ce pays éprouvé est toujours la principale source de trafic de drogues à travers l'Asie centrale et en direction surtout des marchés européens. Les opérations antiterroristes en Afghanistan n'ont pas eu d'incidence sur le volume de production des drogues, et les stocks sont actuellement estimés à près de 10 000 tonnes. Environ 300 tonnes de stupéfiants franchissent chaque année la frontière de l'Afghanistan avec le Tadjikistan. De telles quantités constituent une menace non seulement pour la région, mais pour le monde entier. Les actions des pays de la région doivent être à la mesure de cette menace et devront bénéficier du soutien continu de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Les pays de la Communauté des États indépendants réaffirment leur volonté de poursuivre la lutte contre la drogue, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses organismes et les États Membres.

8. **M. Ivanou** (Biélorus), prenant la parole au titre du point 100 de l'ordre du jour au nom de la Communauté des États indépendants, déclare que la progression mondiale du crime organisé, du terrorisme, de la traite des êtres humains, de la corruption et du blanchiment d'argent nécessite le renforcement du rôle de coordination de l'ONU. Les pays de la Communauté des États indépendants comprennent la préoccupation du Secrétaire général de renforcer le Service de la prévention du terrorisme. Ils ont tous pris des mesures concrètes sur le plan national pour mettre en œuvre la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice. Ils espèrent que le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale aidera à élargir la coopération internationale dans les domaines pertinents.

9. Les pays de la Communauté des États indépendants sont favorables au renforcement des

mesures judiciaires pour réprimer la criminalité transnationale organisée et se félicitent de l'engagement de négociations sur un projet de convention sur la lutte contre la corruption, dont ils espèrent qu'il sera définitivement mis au point en 2003.

10. Au plan régional, le Programme inter-États de mesures conjointes de lutte contre la criminalité pour la période 2000-2003 a servi de base pour la coopération en matière pénale. Le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants travaille à l'élaboration d'un nouveau programme pour la période 2003-2004. Une nouvelle convention de la Communauté d'États indépendants sur l'assistance juridique et les relations judiciaires dans les affaires civiles, familiales et pénales a également été mise au point en 2002, et d'autres instruments régionaux de la lutte contre le crime organisé sous ses différentes formes, y compris les détournements d'avions, sont en préparation.

11. Pour faire face au terrorisme, la Communauté d'États indépendants a renforcé les mesures antiterrorisme en créant, notamment, un Centre de lutte contre le terrorisme. Les pays de la Communauté sont parvenus à un accord sur un système d'alerte réciproque pour contrer les menaces terroristes et échanger des informations en la matière. L'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants a également été très active dans la lutte contre le terrorisme.

12. La Communauté des États indépendants est résolue à développer la coopération avec les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les mécanismes régionaux, afin de lutter contre toutes les formes de criminalité.

13. **Mme Thi Kim Anh** (Viet Nam) fait savoir que la prévention du crime et la justice pénale sont à juste titre une priorité de l'Organisation des Nations Unies. Elle salue les efforts de l'Organisation pour accélérer la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, faciliter les négociations sur le projet de convention sur la lutte contre la corruption et préparer le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La lutte commune contre le terrorisme s'est vu accorder la priorité par l'Organisation, mais il ne faut toutefois pas négliger d'autres questions telles que la

criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

14. Le Viet Nam attache de l'importance aux efforts de coopération multilatérale et bilatérale visant à faire face au problème mondial de la drogue. À cet égard, il est impératif de prendre des mesures intégrées et énergiques qui correspondent aux conditions spécifiques nationales et régionales. Au plan régional, le Viet Nam coopère avec les autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour une « région de l'ANASE sans drogue en 2015 ». Des accords de coopération bilatéraux ont été signés avec un certain nombre de pays et des modalités d'échange d'informations sont en place. Le Viet Nam continue à coopérer étroitement sur les questions liées à la drogue avec l'ONU et d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

15. La Constitution du Viet Nam interdit la production, le trafic, la vente, le stockage et l'utilisation des stupéfiants et des substances psychotropes. Un Comité national de lutte contre la drogue travaille à l'application de programmes d'élimination des cultures de stupéfiants et de traitement et de réinsertion des toxicomanes. À ce jour, il a été notamment possible de réduire la culture du pavot de 90 % au moins. La législation nationale a également été révisée et complétée, afin de renforcer les efforts de contrôle des drogues à ce niveau.

16. L'ONU joue un rôle important en fournissant une assistance technique aux pays dans leur lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues. En agissant ensemble, la communauté internationale pourra continuer à progresser dans la lutte commune contre la criminalité sous toutes ses formes.

17. **Mme Tomar** (Inde) dit que la vision qu'a le monde du terrorisme a considérablement changé. Un an après les événements du 11 septembre 2001, le terrorisme n'est plus perçu comme une menace planant sur une partie reculée d'une région en développement, mais comme une menace à l'échelle mondiale.

18. L'Inde est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme depuis de nombreuses années et se réjouit de la confirmation, contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/57/152) que l'ONU est saisie depuis longtemps de la question du terrorisme qu'elle considère comme une forme grave de criminalité. Elle

s'est particulièrement félicitée de la proposition d'élargir les travaux du programme du Centre pour la prévention internationale du crime, sachant que ces travaux ont été entamés ces dernières années par un mandat inapproprié et un appui financier insuffisant. Il convient de féliciter les Nations Unies pour les résultats importants obtenus ces dernières années dans le cadre de son Programme pour la prévention du crime et la justice pénale. Les Nations Unies doivent également faire face à la grave menace posée par l'usage d'explosifs à des fins criminelles, comme l'a recommandé le Groupe intergouvernemental d'experts dans son étude citée au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général.

19. Se référant au point 101 de l'ordre du jour, elle souligne l'importance de la concrétisation des engagements politiques qui se sont dégagés de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et, en particulier, celui d'une coopération renforcée en matière de réduction de la demande de drogues. L'augmentation du nombre de toxicomanes à travers le monde ces deux dernières années est particulièrement préoccupante. Les succès enregistrés dans la réduction de la production de la drogue et le démantèlement des cartels de trafiquants ont également été atténués par le glissement vers une production de stimulants de type amphétamines. Il convient de renforcer la coopération internationale pour remédier aux lacunes juridiques qui subsistent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et aux défaillances dans le contrôle du détournement des précurseurs chimiques.

20. La sinistre réalité des événements du 11 septembre 2001 a révélé les liens entre la criminalité, le terrorisme et le commerce des stupéfiants. Une action concertée est nécessaire pour assurer aux enfants à venir un monde exempt de ces fléaux.

21. **M. Osmane** (Algérie) déclare que la communauté internationale est consciente de la menace que constitue la criminalité transnationale organisée pour la stabilité et le bien-être des nations, et pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la délégation algérienne se félicite de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles; pour manifester son appui, l'Algérie accueillera une conférence ministérielle régionale visant à promouvoir cette convention en Afrique.

22. Le Gouvernement algérien qui, en 1997, avait exhorté l'Assemblée générale à accorder davantage d'intérêt au problème du terrorisme, se félicite du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Service de prévention du terrorisme (A/57/152) dont il approuve pleinement les recommandations et les propositions. Le représentant confirme toutefois que sa délégation pense que le rapport devra être examiné par la Cinquième Commission en raison de ses incidences financières. Sa délégation participe également activement à l'élaboration d'un projet de convention de lutte contre la corruption.

23. Il convient d'adopter une démarche globale, équilibrée et intégrée pour la lutte contre le problème de la toxicomanie et du trafic de drogues en s'attaquant à la fois à l'offre et à la demande. En Afrique, la détérioration de la situation économique, la pauvreté et les conflits armés ont contribué à l'apparition de toutes sortes d'activités illicites. Pour faire face à cette situation, les États africains ont mis au point un plan d'action quinquennal qui comprend la ratification des conventions pertinentes des Nations Unies et l'intensification de la coopération judiciaire. Son gouvernement a adopté des mesures pour réduire l'offre et la demande de drogues, favoriser la réinsertion sociale des toxicomanes et resserrer la surveillance aux frontières pour empêcher le transit de stupéfiants par le pays.

24. Le crime transnational dans tous ses aspects représente un réel danger pour la stabilité des sociétés car il met en péril la santé et le bien-être publics, la sécurité et la pleine jouissance des droits de l'homme. Sa délégation réaffirme sa détermination de participer à toute action collective visant à le combattre.

25. **M. Andrabi** (Pakistan) dit que la criminalité transnationale organisée, dont la pire manifestation est le terrorisme, a ajouté une nouvelle dimension à la prévention du crime. Le Pakistan, lui-même victime du terrorisme, partage l'anxiété de la communauté internationale, et est depuis longtemps à l'avant-garde de la campagne de lutte contre ce phénomène. Ce n'est pas un choix politique mais une question de conviction, car le terrorisme est incompatible avec les enseignements de l'Islam, religion de paix et de tolérance.

26. Le Centre pour la prévention internationale du crime a un rôle essentiel dans la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité

transnationale organisée. À court terme, les pays en développement ont besoin d'une assistance pour développer leurs capacités grâce à l'amélioration des mécanismes législatifs et administratifs, la formation de personnels et une technologie moderne. À long terme, il conviendra de remédier aux injustices socioéconomiques qui constituent souvent la cause profonde de la criminalité.

27. Le Pakistan accorde une grande importance aux travaux du Service de la prévention du terrorisme et à l'assistance technique qu'il fournit dans le cadre de son mandat, et pense réellement qu'il ne serait pas bon d'ajouter une dimension politique contestable à ce mandat. Elle souscrit, toutefois, à la demande d'augmentation des ressources du Service de la prévention du terrorisme et se félicite également de la rédaction d'un projet de convention de lutte contre la corruption.

28. Ces 10 dernières années, on a pu observer une transformation rapide des modes de production, de trafic et d'abus de drogues. Ayant réussi à réduire considérablement la production et le trafic des stupéfiants, de nombreux États se trouvent aujourd'hui confrontés à un nombre grandissant de toxicomanes dans leur propre pays. Les pays occidentaux, de surcroît, sont devenus les principaux fournisseurs de drogues synthétiques. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la nécessité de parvenir à un juste équilibre entre les stratégies de réduction de l'offre et de la demande aux niveaux national, régional et mondial a été soulignée. La prééminence donnée aux projets de réduction de l'offre dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est le reflet de l'inertie des donateurs vis-à-vis de la situation dramatique des toxicomanes dans les pays en développement. Son gouvernement s'est attaqué aux problèmes de production et de trafic de drogues avec beaucoup de volonté, de sorte que depuis plusieurs années, grâce à la mise en œuvre de programmes d'activités de substitution durables en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le pavot n'est plus cultivé au Pakistan. C'est l'un des rares pays à avoir créé un ministère distinct chargé du contrôle des stupéfiants. Le Pakistan a également pris part dans les actions régionales.

29. La réinsertion sociale des toxicomanes et les stratégies visant à réduire la demande vont de pair,

mais malgré la participation d'organisations communautaires et non gouvernementales, les progrès réalisés restent moins que satisfaisants. La tâche coûteuse et complexe que représentent le traitement et la réinsertion de cinq millions de toxicomanes nécessite un appui international.

30. **M<sup>me</sup> Lim Bee Kau** (Malaisie) exprime son inquiétude devant la croissance des taux de criminalité à travers le monde et, notamment, l'utilisation des nouvelles technologies à des fins criminelles. Il est fondamental, dit-elle, de mettre en commun la coopération technique et l'aide financière pour permettre à tous les États Membres de se protéger de la criminalité liée aux techniques de pointe et à l'informatique. Il est essentiel d'adopter une stratégie intégrée et plus ouverte pour combattre la criminalité organisée qui ne connaît pas de frontières. Son gouvernement a donc signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et souscrit à la proposition d'organiser en 2003 une campagne en faveur d'une ratification universelle de cette convention et des autres traités multilatéraux conclus en la matière.

31. S'agissant de la question du terrorisme, il est important de garder à l'esprit que les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme resteront vains si l'on favorise les conditions propices à ce phénomène et notamment l'occupation étrangère, l'injustice, l'exclusion, la pauvreté et les disparités économiques. L'ONU étant par excellence l'instance susceptible de jouer un rôle moteur dans ce domaine, sa délégation renouvelle par conséquent son appel en faveur de l'organisation d'une conférence internationale sous les auspices de cette organisation pour étudier le terrorisme sous tous ses aspects.

32. La délégation de la Malaisie se félicite de la négociation d'une convention sur la lutte contre la corruption, qui complètera ses propres mesures dans ce domaine et dans celui de la lutte contre le blanchiment d'argent. Elle est pleinement attachée au maintien du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale comme instance importante pour l'échange d'informations sur les tendances et les problèmes en matière de justice pénale et la promotion de la coopération entre les États Membres.

33. Bien que la Malaisie ne soit pas un pays producteur de drogues, elle a conscience qu'elle sert de plaque tournante. Il faut par conséquent adopter des

lois rigoureuses pour enrayer le problème de la toxicomanie dans la population locale et celui du trafic de stupéfiants. Son gouvernement s'inquiète également de la recrudescence de la consommation de stimulants du type amphétamine et note avec satisfaction que l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime prévoit d'étudier cette question en priorité lors de la prochaine réunion au niveau ministériel de la Commission des stupéfiants.

34. **M. Koren** (Israël) exprime son soutien aux efforts déployés par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour promouvoir l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles et se déclare favorable à la négociation d'une convention sur la lutte contre la corruption. Son gouvernement a créé un Office israélien de répression du blanchiment des capitaux (IMPA), qui collabore avec la police nationale et les services de répression de la drogue tant dans les enquêtes qu'en matière de prévention des délits liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

35. Son gouvernement partage l'inquiétude de la communauté internationale concernant la toxicomanie et le trafic de drogues. Entre autres mesures, il a adopté une nouvelle stratégie de prévention qui accorde la priorité à des programmes d'intervention auprès des groupes à risque comme les jeunes. La coopération internationale est un élément fondamental dans les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Ces efforts constituent maintenant un impératif car les recettes tirées des ventes de drogues servent à financer le terrorisme. Sa délégation apprécie hautement les programmes régionaux de coopération mis en place par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et en particulier, les activités de l'office pour l'Asie centrale, mais elle regrette le manque de coopération au Moyen-Orient où la reprise de la culture du cannabis et du pavot à opium au Liban est particulièrement préoccupante.

36. Le terrorisme ne touche pas seulement ceux qui sont victimes d'attaques directes et aveugles, il constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est une remise en cause du processus politique international, mais aussi du processus de paix au Moyen-Orient où le lien dangereux entre drogue et terrorisme est bien connu. Le Hezbollah supervise la culture de drogues, les

activités de contrebande et le financement du terrorisme à partir du côté libanais de la frontière avec Israël; de même, il finance son trafic d'armes à feu et d'explosifs avec les organisations terroristes dans le territoire palestinien grâce aux bénéfices tirés de la vente de drogues.

37. Sa délégation souscrit à la proposition de renforcer le Service de la prévention du terrorisme et espère que ce service fera plus pour préciser et faire connaître les liens entre le terrorisme et la criminalité connexe comme le trafic de drogues. Pour conclure, l'intervenante attire l'attention sur le rapport d'Israël au Comité contre le terrorisme (S/2001/1312), qui montre que ce pays est à l'avant-garde dans l'action menée contre le terrorisme et qu'il est résolu à coopérer avec d'autres États pour faciliter l'action internationale de lutte contre le terrorisme.

38. **M<sup>me</sup> Karki** (Népal) dit que chaque société, quelle que soit sa taille ou la région où elle se trouve, est confrontée aux dangers du trafic de drogues, de la criminalité, du terrorisme, de la corruption et du blanchiment d'argent, encore plus depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001. Le rôle des Nations Unies et de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme est plus important que jamais, et les capacités nationales doivent être appuyées par une aide internationale.

39. Sa délégation salue les efforts de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour encourager la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles. Elle se félicite de la création du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et exhorte la communauté internationale à fournir les ressources suffisantes pour financer la coopération technique en vue du renforcement des capacités dans les pays en développement. Elle approuve le choix du thème « combattre le trafic des êtres humains » pour la douzième session de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale et demande à cette dernière de se situer dans la perspective des relations hommes-femmes. Elle appelle l'attention sur les initiatives de l'Association sud asiatique de coopération régionale (ASACR) de lutte contre le trafic des femmes et des enfants.

40. Au cours des négociations d'une convention sur la lutte contre la corruption, il faudra se pencher

d'urgence sur le problème des transferts de fonds d'origine illicite et de leur retour dans le pays d'origine. Il faudrait aussi appuyer les initiatives nationales visant à renforcer les capacités institutionnelles et les réglementations pour éviter la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le transfert de fonds d'origine illicite. Enfin, l'intervenante encourage vivement la communauté internationale à continuer à fournir une aide financière pour permettre aux représentants des pays les moins avancés de participer à la Conférence à haut niveau de signature de la Convention.

41. **M. Tekin** (Turquie) dit que la situation géographique de la Turquie, à l'intersection entre l'Orient et l'Occident, fait qu'elle est particulièrement exposée au trafic de stupéfiants et d'êtres humains. Son gouvernement pense que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales; à cet égard, il a toujours préconisé une meilleure coordination de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, la prévention de la criminalité et la poursuite des délinquants. La Turquie a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles et elle est partie à toutes les conventions des Nations Unies sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

42. Les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée semblent se multiplier. Au lendemain du 11 septembre 2001, le rôle du Centre pour la prévention internationale du crime est devenu plus important encore; aussi l'intervenante appelle-t-elle les États Membres à envisager le renforcement de ses infrastructures et de ses capacités.

43. Le caractère multidimensionnel du problème mondial de la drogue nécessite une approche globale et intégrée qui tienne compte des facteurs économiques, sociaux et politiques sous-jacents. Cette démarche devra inclure des stratégies de réduction de l'offre et de la demande et la mise en place de programmes d'activités de substitution. Il convient également d'établir une coopération multilatérale et bilatérale entre les services de répression si l'on veut que la lutte contre le trafic de drogues soit efficace. La Turquie a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans le cadre de diverses initiatives dont, notamment, la création en Turquie de l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, une enquête effectuée pour déterminer la nature et l'ampleur de la

toxicomanie en Turquie et, tout dernièrement, un projet intitulé « Basketball sans frontières », qui a permis à des enfants turcs et grecs de jouer au basketball avec des vedettes de la NBA et participer à des séminaires interactifs organisés pour promouvoir les qualités de chef et un style de vie sain et sans drogue.

44. L'intervenant fait remarquer que 2003 sera une année importante, dans la mesure où c'est l'année d'échéance de la réalisation de la première série d'objectifs énoncés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À cet effet, la Turquie a déjà promulgué des lois nationales sur le blanchiment d'argent, qui permettent le gel, la saisie ou la confiscation de capitaux blanchis provenant du trafic de drogues et de délits liés à la drogue.

45. Les progrès réalisés dans les technologies de l'information ont favorisé la criminalité organisée et l'intervenant invite instamment les États Membres à prendre les mesures nécessaires aux niveaux national et international pour combattre le phénomène grandissant de la criminalité électronique. Il convient également de se pencher sans tarder sur deux autres problèmes interdépendants, à savoir, la corruption et le trafic d'êtres humains. Le Gouvernement turc est déterminé à éliminer la corruption et, à cette fin, il a procédé à une série de réformes juridiques. La coopération internationale reste essentielle dans ce domaine et sa délégation se félicite de la décision d'élaborer une convention internationale de lutte contre la corruption. S'agissant du trafic des êtres humains, l'intervenant rappelle à nouveau que la coopération entre les services de répression est nécessaire et insiste sur le fait qu'il faut s'attaquer aux causes profondes du problème.

46. **M. Bazel** (Afghanistan) dit que, conformément à l'Accord définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan signé à Bonn le 5 décembre 2001, son pays s'engage à coopérer avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et le crime organisé. L'Autorité de transition a rétabli la Commission supérieure de l'État, qui était chargée d'élaborer les politiques et stratégies nationales de lutte contre la drogue, et plusieurs bureaux provinciaux de cette commission ont déjà été ouverts. Par ailleurs, la police et les forces de sécurité participent activement à la lutte contre les stupéfiants.

47. Toutefois, malgré la volonté de l'Autorité de transition d'éliminer la culture du pavot à opium, celle-ci a vu ses efforts entravés par le manque de ressources. Les effets dévastateurs de la culture et de l'usage de stupéfiants sont bien connus en Afghanistan : à l'époque des Taliban, la culture, l'exportation et la contrebande des stupéfiants servaient à financer les activités des groupes terroristes en Afghanistan et à l'étranger.

48. Il est fondamental que la communauté internationale soit fermement engagée pour faire face avec succès aux problèmes liés à la drogue en Afghanistan. À cet égard, il est important d'introduire des cultures de substitution et de mettre en place des activités de développement pour promouvoir une croissance socioéconomique durable dans les communautés qui dépendent des cultures illicites. Ces activités devront mettre l'accent sur le déminage, la réparation des systèmes d'irrigation et des centrales électriques, la mise en place d'infrastructures sociales et l'introduction de nouvelles semences et de nouveaux engrais améliorés pour remplacer les graines de pavot à opium. Il faudra également s'efforcer de renforcer les organes de répression, de traiter les toxicomanes, de réduire la demande et de sensibiliser la population aux dangers que présentent la production et l'usage des drogues illicites. Pour faire face à ses problèmes liés à la drogue, l'Afghanistan a besoin que la communauté internationale l'aide à mettre en œuvre une stratégie multidimensionnelle.

49. **M. Faati** (Gambie) se félicite des travaux réalisés par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et le Centre pour la prévention internationale du crime et espère que les mécanismes d'assistance technique et de coopération des programmes mis en place au niveau mondial par ces organismes seront synchronisés en vue d'une efficacité maximum.

50. Depuis des années, la Gambie a poursuivi une politique nationale rigoureuse de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité. Bien que les services de sécurité aient réussi à arrêter et à faire condamner des délinquants, il leur est toujours extrêmement difficile de réduire le trafic transfrontalier de cannabis, selon un rapport récent de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, dont la consommation et le trafic sont en augmentation en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La coopération sous-régionale dans la mise en commun

des renseignements et des efforts en matière de maintien de l'ordre pourrait constituer d'importants instruments de lutte contre ce problème, et des activités de substitution pourraient être envisagées, en vue de dissuader les producteurs de cultiver le cannabis dans la sous-région.

51. Les difficultés logistiques continuent malheureusement à empêcher la Brigade nationale des stupéfiants et les autorités douanières de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. La formation en matière de répression et la fourniture de matériel approprié constituent deux conditions fondamentales pour une bonne application des instruments régionaux et internationaux de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité.

52. Le Gouvernement gambien poursuit une politique de prévention de la criminalité et de justice pénale adaptée aux jeunes délinquants car il estime que la prévention internationale de la criminalité doit commencer par une réinsertion de cette catégorie de personnes. Les policiers et le personnel pénitentiaire sont formés pour agir efficacement auprès des jeunes délinquants, et on procède actuellement à une révision de la politique de mise à l'essai afin d'aider ces jeunes à se réintégrer dans la société et à devenir des citoyens responsables. L'intervenant espère que les projets relatifs à la justice pour les mineurs lancés par le Centre pour la prévention internationale du crime seront transposés dans d'autres pays en développement.

53. En conclusion, le représentant attire l'attention sur la situation financière précaire de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), dont le Conseil d'administration est actuellement présidé par son pays et demande à ce titre aux donateurs potentiels et aux organismes de financement concernés d'apporter des contributions financières pour permettre à l'Institut de fonctionner au maximum de ses capacités.

54. **M<sup>me</sup> Kim Soo-Hyun** (République de Corée) dit qu'avec l'adoption de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, la communauté internationale a réalisé un progrès considérable dans la lutte contre la criminalité.

55. Bien que les attaques du 11 septembre 2001 aient brutalement remis en cause la croyance selon laquelle

on allait vers un monde meilleur, exempt de criminalité, en révélant la gravité et l'intensité du problème de la criminalité transnationale, la République de Corée se félicite de la solidarité sans précédent qu'a manifestée la communauté internationale pendant les jours qui ont suivi ces attaques. Sa délégation espère que la détermination à prévenir et supprimer l'injustice à travers le monde se maintiendra.

56. La traite des êtres humains constitue également un sujet de préoccupation croissant et doit être traitée par des mesures répressives précises aux niveaux régional et international afin de prévenir ce trafic, poursuivre les délinquants et protéger les victimes. À cette fin, le Gouvernement a consacré des ressources pour créer des institutions, promulguer des mesures juridiques appropriées et encourager la participation de la société civile au plan national.

57. Sa délégation est persuadée que le moyen le plus efficace de combattre la criminalité transnationale organisée est de faire en sorte qu'elle ne soit plus rentable. Elle se félicite, par conséquent, de l'initiative visant à élaborer une convention internationale de lutte contre la corruption. Lutter contre la corruption au niveau national est une priorité pour le Gouvernement coréen qui a mis en œuvre une série de politiques nationales afin de créer des conditions favorables et sûres garantissant à tous un haut niveau d'intégrité. Au plan international, son pays accueillera le troisième Forum mondial et la onzième Conférence internationale contre la corruption. La Corée espère que le plus grand nombre d'États possible participeront à ces deux manifestations, afin de donner un nouvel élan aux efforts de lutte contre la corruption et les activités criminelles s'y rapportant.

58. Évoquant la question du contrôle international des drogues, la représentante fait remarquer que, malgré les efforts de la communauté internationale visant à mettre en œuvre les trois conventions des Nations Unies relatives à la drogue, le trafic de drogues reste une priorité pour la Commission. L'année passée, la culture de pavot à opium en Afghanistan a suscité une vive inquiétude au plan international, mais il est clair que la difficulté des problèmes liés à la drogue n'est pas propre à un pays particulier et que, pour en venir à bout, il faudra une plus grande coordination et une meilleure coopération. À cet égard, elle rappelle l'attachement de sa délégation à la réalisation des buts

et des objectifs adoptés à la vingtième session extraordinaire.

59. Elle ajoute que l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime joue un rôle essentiel dans la lutte contre la criminalité transnationale et sa délégation espère que la coopération internationale aboutira à l'élaboration de mesures spécifiques pour faire face au manque de ressources de l'Office. Elle ne croit pas qu'il existe une solution globale à la multitude des problèmes en jeu en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité, mais elle lance un nouvel appel à la communauté internationale pour que celle-ci unisse ses efforts afin de parvenir à des solutions concrètes.

60. **M<sup>me</sup> Molaroni** (Saint-Marin) dit que les événements du 11 septembre ont changé la façon dont la prévention de la criminalité est perçue et ont donné à cette question une urgence nouvelle. Il est devenu évident que le terrorisme, la corruption et les crimes liés à la drogue sont interdépendants et que le monde moderne est un lieu minuscule où peuvent facilement s'infiltrer des criminels. Sa délégation souscrit aux priorités de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et se félicite de la réorganisation de ses travaux sous la supervision du nouveau Directeur exécutif.

61. Il faudrait que la communauté internationale continue à renforcer ses instruments juridiques en matière de prévention de la criminalité. Saint-Marin a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en 2000 et se prépare actuellement à la ratifier. Sa délégation approuve la proposition d'organiser une campagne en faveur de la Convention en 2003, car de bons résultats ne peuvent être obtenus que par un encouragement et des rappels constants. Elle est favorable, à cet égard, à l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption. Elle demande également instamment à tous les États Membres de se conformer aux dispositions des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de ratifier les 12 instruments de lutte contre le terrorisme, soulignant que pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Son gouvernement a déjà remis ses premier et deuxième rapports au Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme et il travaille à l'élaboration de lois spécifiques pour lutter contre le blanchiment d'argent.

62. Passant à la question du contrôle des drogues, elle se déclare inquiète de l'augmentation de la polytoxicomanie et de l'alcoolisme en Europe. À Saint-Marin, plus du tiers des jeunes scolarisés consomment des drogues douces régulièrement et 42 % de la population pense que la toxicomanie est un problème grave dans le pays. Pour faire face à ces problèmes, plusieurs ONG ont organisé pendant l'été des campagnes antidrogues destinées à sensibiliser les gens aux dangers de la toxicomanie. En matière de criminalité liée à la drogue, Saint-Marin dispose d'une législation nationale stricte en vertu de laquelle de lourdes peines peuvent être prononcées contre les trafiquants, les consommateurs, ou les personnes en possession de substances illicites. Son pays a également signé toutes les conventions internationales sur les drogues.

63. En conclusion, elle attire l'attention sur le lien existant entre la pauvreté et le trafic de drogue, et insiste sur la mission extrêmement délicate de la Commission sur les stupéfiants qu'est l'élimination des cultures illicites. Il est essentiel d'encourager les pays développés à augmenter leur aide aux pays en développement dans les domaines des activités de substitution et de la réduction de la pauvreté. Son gouvernement attache une grande importance à la coopération internationale, notamment avec les pays en développement, et il se tient prêt à prendre des initiatives communes en vue d'éliminer le spectre de la pauvreté et de ses conséquences.

*La séance est levée à 11 h 55.*